Compte-rendu de réunion

Délégation FLAREP reçu au Ministère de la Culture

12/1/2023, 14h30 à 15h30

Alà Baylac Ferrer, Jean-Paul Couché

Pour la FLAREP: Jean Paul COUCHÉ, vice-président ; Alà BAYLAC FERRER, secrétaire

Pour le Ministère de la Culture : Anne GÉRARD, conseillère en charge de la langue française et des langues de France ; Paul de Sinéty, délégué général de la DGLFLF; Vincent LORENZINI, chargé de mission Langues de France et d'Outre-mer.

Jean Paul COUCHÉ (JPC) prie les interlocuteurs du Ministère de la Culture d'excuser l'absence du président Thierry DELOBEL, retenu par ailleurs et les remercie pour avoir répondu favorablement à la demande d'audience de la FLAREP en rappelant la rareté de nos contacts formels et la nécessité de nous rencontrer régulièrement, notamment du fait du rôle de coordinateur du CNLCR qui a été dévolu au Ministère de la Culture (MdC). JPC et Alà BAYLAC FERRER (ABF) nous présentons personnellement ; c'est la première fois que nous rencontrons Anne GÉRARD (AG); Vincent LORENZINI (VL) – que nous connaissons à la FLAREP – est présent dès le début de l'entrevue ; Paul DE SINÉTY arrive quelques minutes après.

Anne GÉRARD marque son intérêt de mieux connaitre notre fédération et indique avoir reçu les (nombreux) points d'ordre du jour, mais qui ne lui ont été communiqués que la veille.

JPC présente les 5 points de l'ordre du jour.

Paul De SINÉTY (PdS) signale que nous n'aurons pas le temps de tout étudier en détail et que nous devrons consacrer les échanges aux points les plus importants (les plus politiques).

L'entrevue se déroule dans une ambiance d'échanges directs et sincères, d'écoute mutuelle et de dialogue attentif. Pratiquement tous les points proposés sont abordés, malgré la liste conséquente pour l'heure de réunion prévue.

Autour des points proposés par la FLAREP, nous faisons part de nos interrogations et présentons les propositions que nous souhaiterions voir se concrétiser.

1. **Budget dédié aux LR (langues régionales) au sein du ministère de la Culture :**

a. Sur le **montant consacré aux LR** non augmenté dans le projet de loi de finances pour 2023 et dont Jean Paul COUCHÉ indique qu'il pourrait constituer un signal inquiétant, alors que globalement on enregistre une augmentation de 6,2%:

   i. **Vincent LORENZINI** précise que le budget 2023 se maintient et ne connait aucune diminution, alors même qu'il a été augmenté de manière significative en 2022 (+ 1M€ pour la part consacrée aux LR, soit +31%); c'est à interpéter comme une pérennisation de la revalorisation et une bonne nouvelle.

b. Alà BAYLAC FERRER demande quelles dispositions ont été prise ou sont en réflexion au Ministère de la culture pour la **mise en œuvre et application de loi Molac** (budget ou action dans domaine de la protection patrimoniale des LR).

   i. **AG** dit ignorer si des dispositions ou des réflexions particulières ont été prises; mais elle indique les actions prioritaires fixées par la ministre sont la promotion du livre et de la lecture ("grande cause nationale"), jugée essentiellles au vu du manque d'appétence des jeunes et du niveau d'illettrisme.

   ii. JPC propose que les **efforts** consentis sur la lecture soient **partagés entre la langue française et les langues régionales**. De même les évènements du type Semaine de la langue française ou la création littéraire autour des "10 mots" devraient être étendus aux langues de France; **VL** prend note de ces propositions mais **AG** indique que le MdC ne créera pas d'évènement nouveau (il y a déjà de nombreuses manifestation de ce type et ce n'est pas moteur).

   iii. JPC demande également que le MdC prenne sa part dans le développement de la **signalétique bilingue** pour les équipements qui entrent dans les compétences de l'État; **AG** renvoie vers les collectivités ou les ministères concernés : ministère de la transition écologique chargé des transports, Régions pour la SNCF, etc... ; JPC précise que ce sujet pourrait être chapeauté par le CNLCR.

   iv. **VL** confirme qu'avec la loi Molac L'État (el donc le MdC) se doit de protéger les LR comme partie prenante du patrimoine; ce qui devrait prendre la forme d'uns inscription dans le code du patrimoine.

2. <u>Fonctionnement du CNLCR et transversalité du traitement des LR</u> :

a. Concernant nos interrogations sur le **traitement transversal** de la question des langues régionales et le caractère interministériel du **CNLCR** (sous responsabilité du 1er Ministre) :

   i. **Paul De SINÉTY** précise que c'est bien la **DGLFLF** qui est en charge de piloter l'instance, et qu'il n'y a pas de chargé de mission spécifique qui serait chargé de faire le lien avec le cabinet de la première ministre. C'est le CNLCR qui a une "*dimension interministérielle* (...) [permettant] *d'offrir un cadre de dialogue et de travail transversal aux acteurs des langues régionales. Il a*

ainsi une fonction tribunicienne d'échange, mais aussi une visée opérationnelle pour faire progresser les coopérations entre l'État et les collectivités territoriales en matière de promotion et de valorisation des langues régionales dans les territoires" (Lettre de mission de Jean Castex). Cette coordination est donc bien à l'initiative de Paul DE SINÉTY, et de Vincent LORENZINI en particulier (voir tous les comptes rendus des groupes de travail réunis en 2022). La **lettre de mission de Jean Castex** créant le CNLCR (25/4/2022) précise "*le rôle central* [de la DGLFLF] *dans la permanence des travaux du Conseil : en assurant le secrétariat des réunions*" (2 fois par an), ainsi que "*le suivi, l'animation et la synthèse des travaux*" ; "*en veillant à la bonne articulation des travaux entre les ministères concernés*" (premier ministre, Culture, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Outre-mers, Cohésion des territoires) ; "*en contribuant a enrichir et accompagner la réflexion* (...) *et en mettant à disposition toutes les ressources utiles et pertinentes en lien avec les langues régionales*" ; "*en formulant toute proposition utile au développement des langues et cultures régionales*".

ii. **PdS** souligne le caractère interministériel de l'instance et de la mission qui a vocation à déboucher sur des objets et dispositifs utiles, concrets.

b. Alà BAYLAC FERRER demande ce qu'il en est du **suivi des travaux** réalisés, et en particulier des préconisations et conclusions des 3 compte-rendus des groupes de travail (formation, médias, numérique) :

i. **Paul DE SINÉTY** indique que des réunions de suivi et de concertation ont eu lieu (la dernière en décembre 2022) avec le cabinet de la première ministre. Il souhaite y intégrer des représentants des régions (encore non annoncé, ni officiel);

ii. **Vincent LORENZINI** avance que les **travaux vont se poursuivre** ce semestre et devraient déboucher sur une réunion plénière du Conseil vers le mois de juin 2023, en format interministériel ; une réunion au printemps devrait annoncer des choses concrètes;

iii. **PdS** ajoute que l'instance a vocation à être consolidée dans les textes (en discussion avec Matignon dans les échanges en cours).

c. **Rapport annuel au Parlement sur les langues régionales** (comme le Rapport sur l'emploi de la langue française – dont le dernier date de 2017...)

i. Alà BAYLAC FERRER demande qu'un rapport annuel soit dressé et publié sur l'état de la situation des langues régionales (ce qui permettrait d'une part de démontrer l'intérêt de l'État pour le sujet, et d'autre part de mesurer les avancées éventuelles de leur promotion dans les différents champs d'intervention de l'action interministérielle en faveur des LR – enseignement, médias, publications, signalétique, transmission, usages publics et privés...);

ii. **Paul DE SINÉTY** trouve la proposition intéressante et utile; peut-être tous les deux ans ; **PdS** nous confirme qu'un **nouveau rapport sur la langue française** sera publié cette année, qui comprendra comme habituellement une partie LR; il nous conseille de prendre connaissance du rapport sur le plurilinguisme de Robert Lacombe (https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Le-plurilinguisme-dans-les-etablissements-publics-du-ministere-de-la-culture) et attire aussi notre attention sur la possibilité de diffusion des productions éditoriales en LR en format ebook par Youscribe qui fonctionne très bien en Afrique (https://www.youscribe.com);

iii. **PdS** indique la création prochaine d'un **document reprenant toutes les aides** dont les acteurs des LR peuvent bénéficier pour leurs actions diverses.

3. **Formation** :

a. Jean Paul COUCHÉ pose la question ô combien cruciale pour le devenir des LR de la **formation initiale**; diverses interventions soulignent dans les comptes rendus des groupes de travail l'importance que l'enseignement scolaire fasse partie des champs d'action et axes de travaux du CNLRC; d'autant pertinent et cohérent que le MEN en est partie intégrante;

i. ABF souligne les problèmes rencontrés en matière de **formation initiale** avec l'Éducation nationale et l'écoute peu active de ce ministère à ce sujet; le **nombre de postes aux concours** – CAPES et CRPE – ne traduit pas une prise en compte du MEN à la hauteur des enjeux de l'application de la loi Molac;

ii. **Paul DE SINÉTY** conseille de **solliciter le cabinet du MEN** pour positionner les échanges au niveau politique sur le sujet des postes. Il nous assure de l'ouverture du ministre de l'EN sur la question des LR.

b. ABF évoque la question de la **publication de manuels scolaires en LR** destinés au fonctionnement des classes bilingues ; la FLAREP souhaite que le MEN intervienne au(x) niveau(x) le(s) plus pertinent(s) et utile(s) pour que les maisons d'édition se saisissent du sujet et trouve les partenariats nécessaires à la traduction de produits déjà existants en français (et validés par l'EN);

i. **AG** précise que le réseau Canopé est financé par les Régions. Il est plus opportun de le solliciter pour l'édition de manuels en LR.

4. **Médias** :

a. Alà BF pointe le **traitement inégalitaire des LR dans les médias publics**; certaines régions et stations bénéficient de moyens spécifiques destinés à prendre en compte les LR (Pays Basque, Bretagne, Alsace, Corse), d'autres pas alors qu'elles font partie de territoires ayant une ou plusieurs LR; c'est le cas de France Bleu Roussillon à Perpignan, de France Bleu en région flamande ou en Savoie. La FLAREP **demande que le même régime s'applique à toutes les stations** de France Bleu et de France 3 avec les moyens financiers afférents; la présence de la langue dans l'espace public et

social est essentiel pour assurer la transmission et faire vivre les langues dans la vie de tous les jours (en dehors des salles de classe) ; le volume des programmes en LR est nul ou scandaleusement faible (exemple: 10h ...par an sur France 3 Pays Catalan)

b. La question est sans doute à régler à travers l'évolution des **Cahiers des charges** (en renégociation en 2023) ; il est indispensable d'inscrire des volumes **chiffrés** de présence des LR dans les programmes (semblables aux quotas de variété française de la loi Toubon) ; et la nécessité d'employer des personnels compétents en LR dans stations concernées ;

   i. **VL** indique que ce point est repris dans les comptes rendus des groupes de travail, que pratiquement tout est à faire dans ce domaine étant donné les volumes extrêmement faibles de présence des LR dans les médias publics ; ce qui devrait passer par la difficile question des cahiers des charges, difficile c'est à dire pas impossible;

   ii. JPC pointe la nécessité de dresser un bilan de la situation avec des chiffres précis.

5. <u>Emploi et visibilité</u> :

a. Enjoindre à **Pôle Emploi d'intégrer les LR** dans les attendus et pre requis des postes proposés, et dans les compétences des profils de demandeurs d'emploi:

   i. PdS conseille de solliciter un RDV avec le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion ;

b. **Rubrique LR sur site Min. Culture** ; visibilité et accès dès la page d'accueil (onglet 'Bienvenue' et dans menu 'Thématiques') + proposer les LR dans menu de langues de consultation, en plus des LVE (proposition pour le catalan de répondre à demandes de traduction) :

   i. **PdS** indique que le site de la DGLFLF est en cours de refonte ; il n'écarte pas un appel à compétences pour qu'il puisse être plurilingue ;

   ii. Les travaux sont en cours pour un portail de l'observatoire des langues de France (prévu pour 2023) ouvert aux contributeurs qui le souhaiteront

Au terme d'1h d'entretien, nous remercions nos interlocuteurs pour la qualité des échanges et proposons de nous revoir à un rythme annuel ou biannuel, ce dont ils conviennent.

Nous les informons du fait que nous allons établir un compte rendu que nous leur enverrons aux fins d'éventuelles corrections.

Depuis l'accueil du Ministère de la Culture, vue sur les colonnes de Buren, puis salle bleue d'attente, couloir jaune vers la salle de réunion.

Paul de Sinéty, Vincent Lorenzini, Anne Gérard, Alà Baylac Ferrer, Jean Paul Couché, devant la tapisserie de Suzanne Roger, salle Régine Crespin du cabinet de la ministre de la Culture.